



Compte-rendu du comité Syndical du SDE07 du 22 janvier 2024

Le lundi 22 janvier 2024 à 10h00, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président, du Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche.

Membres convoqués : 100

Membres présents : 53

La réunion a été ouverte par Patrick COUDENE qui a accueilli les membres du comité et a excusé les absents.

Le président Patrick COUDENE annonce que le quorum a été atteint et ouvre la séance.

Le président a ensuite énoncé l'ordre du jour de la réunion, qui comprenait les points suivants :

1- FINANCES

- Débat d'orientation 2024
- Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) 2023-2024 et autorisation d'engagement
- Compte de gestion 2023
- Compte administratif
- Affectation des résultats

2- ECLAIRAGE PUBLIC

- Approbation mise en place de SCHEMAS DIRECTEURS D'ECLAIRAGE PUBLIC sur une commune d'Ardèche

3- MDE

- Adhésion nouvelles communes au marché Audit Energie

4- DIVERS

- Présentation des travaux et investissements d'ENEDIS, par M. Patrick LYONNET, directeur d'ENEDIS
- Cérémonie des vœux du SDE07

L'ordre du jour proposé a été unanimement approuvé par l'ensemble des membres du comité.

M. Jean LEYNAUD, Vice-Président en charge des finances et de l'administration générale, a été désigné secrétaire de séance.



1. FINANCES

- Débat d'orientation 2024

Pour mémoire, rappelons, la création de l'autorisation d'engagement concernant la maintenance des travaux d'éclairage public sur la section de fonctionnement : 9M/5ans de 2023-2027 avec des crédits de paiements associés à hauteur de 1,8M€/AN

1. Les actions nouvelles

- S'interroger sur les financements au niveau de l'Electrification Rurale apportés aux particuliers tout en maintenant une qualité de service public compte tenu du contexte législatif actuel
- Engager une expérimentation sur les objets connectés en vue de déployer un réseau en faveur des collectivités en s'appuyant l'exemple du réseau de l'éclairage public
- Déployer un réseau d'économies de flux pour favoriser la transition énergétique et les projets transversaux sur le territoire ardéchois

2. Les actions engagées

- Poursuivre l'accompagnement des communes dans le cadre du groupement d'achat d'énergie
- Poursuivre la réalisation de la programmation des schémas Directeurs d'Eclairage Public
- Finaliser les travaux « Dégâts Neige » en matière d'Electrification Rurale

Au niveau financier, les dépenses principales porteraient sur :

▪ TRAVAUX ER	14 000 000 €
▪ ECLAIRAGE PUBLIC	8 500 000 €
Maintenance, travaux, Aides financières	
▪ Maîtrise des Energies	3 500 000€

Les principaux financements en 2024 seraient :

▪ TCCFE	8 500 000 €
▪ CAS FACE	5 500 000 €
▪ REDEVANCES	2 100 000 €
▪ FCTVA	1 270 000 €
▪ PARTICIPATIONS COMMUNES	12 665 599 €



RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

CONTEXTE NATIONAL

L'ENERGIE DANS LA LOI DE FINANCES 2024

Le Gouvernement engage 10 milliards d'euros (Md€) supplémentaires en 2024 pour accélérer la transition écologique, dont 7 Md€ seront portés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition énergétique.

62 milliards d'euros, c'est le budget 2024 des ministères en charge de la transition écologique et énergétique, hors mesures de soutien aux consommateurs d'énergie (boucliers), soit +15% par rapport à 2023.

Chiffres clés du budget 2024

Mieux préserver l'eau et la biodiversité

- Eau : + 500 M€, soit + 20 % pour le financement du plan eau.
- Biodiversité + 400 M€, soit un doublement des moyens pour la stratégie nationale pour la biodiversité.

Mieux se déplacer

- Infrastructures de transport : 4,6 Md€, soit + 20 % pour concrétiser le plan pour l'avenir des transports annoncé par la Première ministre.
- Aide au verdissement des véhicules : 1,5 Md€, soit + 15 % pour encourager à l'acquisition d'un véhicule propre.

Mieux se loger

- Rénovation énergétique : 5 Md€, soit +30 % pour massifier la rénovation et atteindre la cible de 200 000 rénovations performantes.
- MaPrimeAdapt', pour l'adaptation des logements au vieillissement : 1,5 Md€ sur le quinquennat.

Mieux produire l'énergie

- Nucléaire : 1,5 Md€, soit + 10 % pour contribuer à la poursuite du programme en faveur du nouveau nucléaire français.
- Fonds chaleur : 0,8 Md€, soit +0,3 Md€ pour accélérer les projets de chaleur renouvelable.

Mieux soutenir les territoires

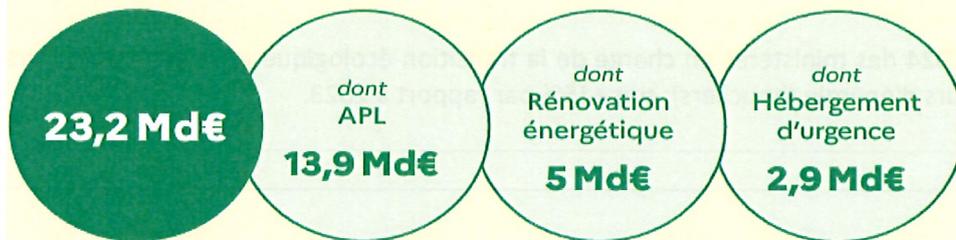
- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : +220 M€, soit + 540 M€ depuis 2023, après treize ans sans hausse de DGF.



- Fonds vert : 2,5 Md€, soit +20 % pour le plan de rénovation des écoles annoncé par le Président de la République.

Les chiffres clés

LOGEMENT



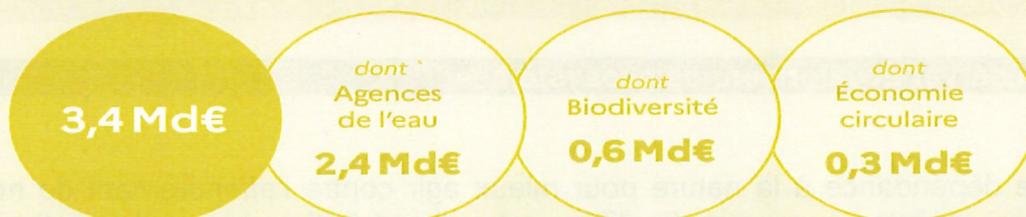
MOBILITÉ



ÉNERGIE



EAU, BIODIVERSITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES



APPUI AUX TERRITOIRES



Se décline derrière ces chiffres une véritable planification écologique avec un plan d'action pour accélérer la transition écologique :

- 6 thématiques déclinées en 22 chantiers d'action pour atteindre les objectifs environnementaux ci-dessous et prendre en compte toute les dimensions de nos vies :

1- Mieux se déplacer

C'est améliorer la mobilité de chacun grâce à une offre de transport plus propre et accessible sur l'ensemble du territoire et faire évoluer les comportements vers des usages plus vertueux pour l'environnement, notre santé et notre pouvoir d'achat.

C'est quoi le plan ?

- Choisir la voiture électrique légère
- Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun
- Inciter au covoiturage pour les trajets



2- Mieux se loger

C'est réduire les impacts environnementaux de nos logements pour une meilleure qualité de vie, des logements plus économes en énergie et plus adaptés au changement climatique.

C'est quoi le plan ?

- De l'énergie renouvelable et décarbonée pour notre chauffage
- Des rénovations des logements plus performantes et accompagnées
- Des efforts de sobriété continus

3- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

C'est reconnaître notre dépendance à la nature pour mieux agir contre l'effondrement de notre biodiversité. C'est aussi définir un nouvel équilibre entre l'exploitation leur préservation et restauration, pour garantir leur pérennité.

C'est quoi le plan ?

- Préserver et restaurer la nature
- Protéger la richesse de nos sols
- Instaurer une meilleure gestion durable de nos ressources eau et forêt

4- Mieux produire

C'est agir pour décarboner le cycle de production, de l'énergie nécessaire à la fabrication des biens et services jusqu'à la collecte et la valorisation des déchets en fin de vie.

C'est quoi le plan ?

- Décarboner en particulier les 50 sites industriels les plus émetteurs de France
- Diminuer l'impact environnemental de nos flux logistiques
- Augmenter la production d'énergie propre
- Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires et assurer leur performance énergétique

5- Mieux se nourrir

C'est changer nos habitudes alimentaires et accompagner les filières agricoles dans leur transformation agro-écologique, souveraineté alimentaire, adaptation des cultures, émissions liées aux engrais, préservation des ressources... l'agriculture, et nos comportements alimentaires, sont à la croisée des enjeux de la planification écologique et demandent une réponse globale qui intègre toute la chaîne de valeur agro-alimentaire, de l'exploitant au consommateur.

C'est quoi le plan ?



- Baisser suffisamment les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture
- Une production agricole plus durable
- Accompagner l'évolution de notre alimentation
- Un engagement de toute la chaîne alimentaire pour promouvoir la durabilité des produits

6- Mieux consommer

C'est revoir nos comportements d'achats, en étant mieux informé et en tenant compte des impacts environnementaux des produits et services que nous consommons sur l'ensemble de leur cycle de vie

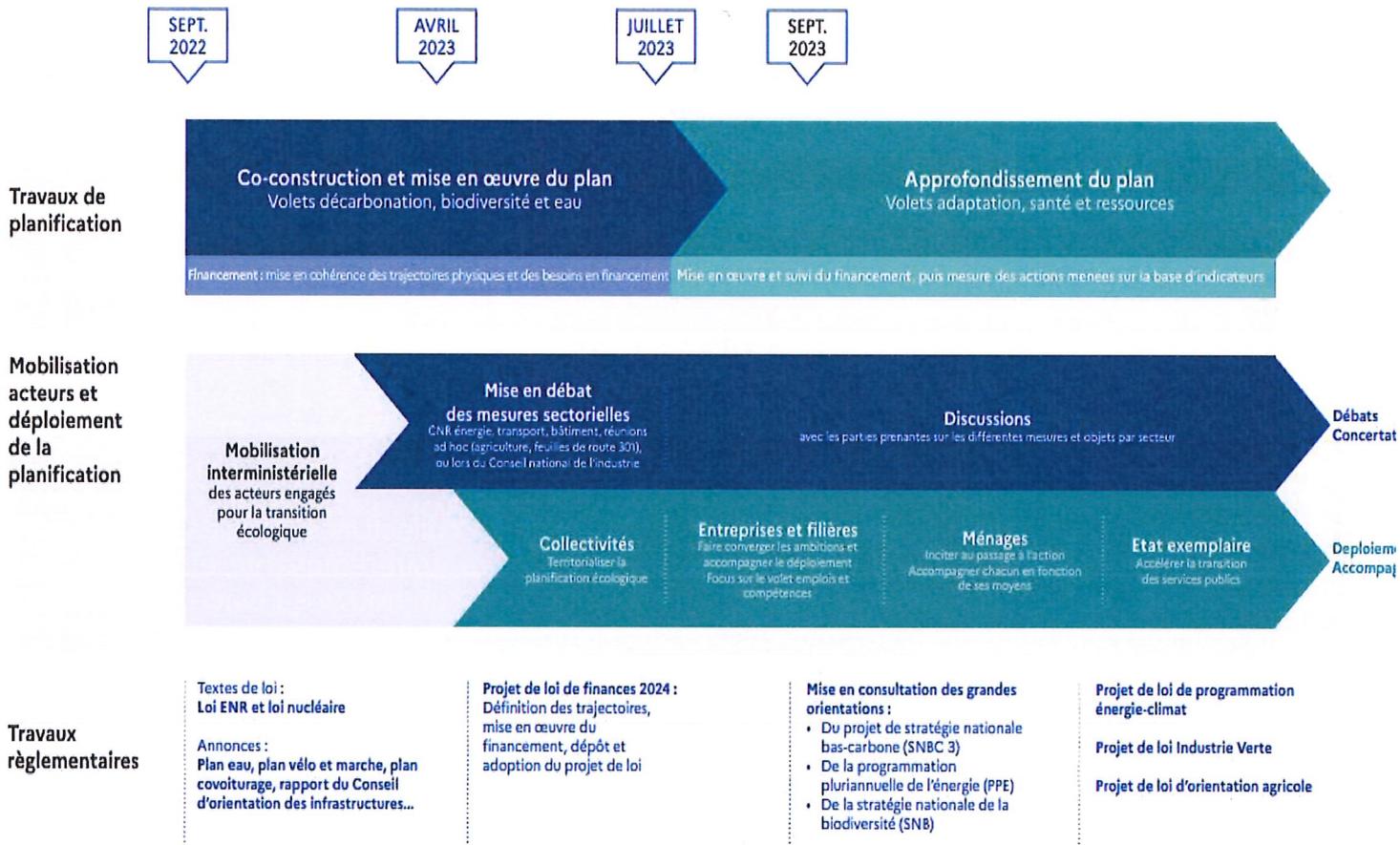
C'est quoi le plan ?

- Encourager une consommation plus sobre et responsable
- Mieux informer le consommateur sur les impacts environnementaux de la consommation
- Intensifier les achats responsables des acteurs économiques et des administrations

OBJECTIF DE CETTE PLANIFICATION

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement à réduire notre empreinte et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

I Les étapes de la planification



FOCUS



Accompagner le déploiement de la planification

AU SEIN DE L'ÉTAT

L'Etat est déterminé à montrer l'exemple en matière de transition écologique en mobilisant les agents publics en faveur de pratiques écoresponsables.

15 engagements

seront bientôt rendus public afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Etat de 15 % en 2027 par rapport à 2022 et à atteindre le zéro émission nette d'ici 2050.

DANS LES TERRITOIRES

La mobilisation des collectivités varie avec les compétences associées à leur statut et avec les caractéristiques propres à leur territoire. Leurs actions cumulées sont essentielles à la conduite de la transition écologique. Cela implique que l'ensemble des politiques publiques territoriales autour de ces enjeux soient cohérentes avec l'ambition nationale de planification écologique.

Pour ce faire, il sera nécessaire de :

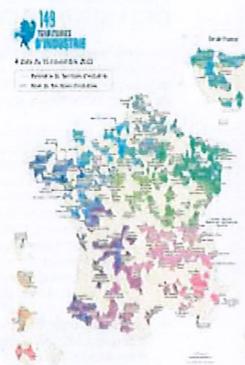
- ➔ Confronter par l'explication, l'écoute et le dialogue, la vision nationale avec les visions locales pour convenir d'objectifs partagés
- ➔ Faciliter la cohérence et la coordination des efforts entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités en employant une grammaire commune et les bons outils d'information : déploiement de la méthode de territorialisation
- ➔ Apporter des solutions concrètes et assurer l'accès des différents acteurs locaux aux compétences d'expertises nécessaires : établir des partenariats, contractualiser, installer de « COP régionales » et proposer des outils numériques partagés.

AU SEIN DES FILIÈRES ET DANS LES ENTREPRISES

La planification écologique va nécessiter de mobiliser l'ensemble des filières économiques, en tenant compte de l'ambition de réindustrialisation du pays et en développant l'innovation au service de la transition.

Pour y parvenir, il conviendra de :

- ➔ Mener un travail avec les filières pour faire converger l'ambition de leurs feuilles de routes avec les enjeux de la planification, en veillant aux besoins en emplois et compétences et aux contraintes de bouclages transverses
- ➔ Mobiliser les grandes entreprises (en particulier les entreprises à capital public) afin qu'elles se dotent de plans de transition ambitieux, et ainsi créer un effet d'entraînement
- ➔ Accompagner les entreprises grandes et moyennes dans la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires
- ➔ Renforcer la lisibilité des aides à la transition pour les TPE / PME
- ➔ Soutenir les projets de réindustrialisation compatibles avec la transition écologique
- ➔ Encourager les investissements dans l'innovation verte.



Sources : ANTC



FOCUS Former les citoyens tout au long de leur vie

ÉCLAIRER LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX SOCIO-ÉCOLOGIQUES

Une part importante du plan relève de l'adoption de comportements et usages sobres. La sensibilisation et la formation constituent une étape essentielle à l'atteinte de ces objectifs. Pour y parvenir, il faudra :

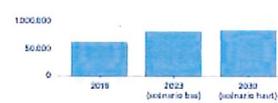
- ➔ Garantir l'accès de tous les Français à des parcours de formations initiales et continues robustes (scientifiquement) et adaptées en fonction des besoins:
 - Par le soutien, la coordination et une meilleure évaluation d'initiatives publiques (création d'un socle commun dans les Universités, lancement du BaBA du climat par le CNED, formation accélérée des enseignants de l'Education Nationale, ainsi que de l'ensemble des fonctionnaires, etc) et privées
 - Par un accompagnement renforcé pour les personnes non couvertes par des programmes existants
- ➔ Soutenir la création de programmes de sensibilisation & communication publics et privés, au niveau national comme au niveau local.
- ➔ Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement (conseils et aides financières) par la création de guichets uniques pour les ménages, collectivités et entreprises

FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN ET ADAPTER LES COMPÉTENCES

La mobilisation massive de ressources humaines qualifiées est nécessaire dans tous les secteurs pour réussir la transition. Dans le secteur du bâtiment, 200 000 emplois à temps plein supplémentaires d'ici 2030 ! Cela passera notamment par :

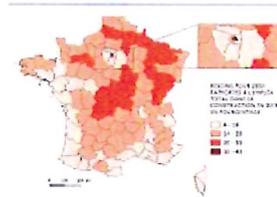
- ➔ L'intégration systématique des enjeux environnementaux aux formations métiers initiales et continues
- ➔ L'anticipation et l'accompagnement des réallocations de ressources humaines entre secteurs et au sein des secteurs, ainsi que des effets d'entraînement sur le reste de l'économie et la mutation des métiers existants.
- ➔ Un travail d'attractivité à mener auprès des plus jeunes pour valoriser les métiers de la transition écologique.

Emploi filière électrique



Source : Dares

Emploi filière bâtiment



Source : France Stratégie | Dares

FOCUS Mettre le numérique au service de l'action

Le numérique est un outil indispensable pour réduire les délais, gérer la complexité, modéliser, cibler les actions les plus efficaces, anticiper les crises, aider les plus précaires, mettre en réseau, mobiliser. En somme, **pour mettre en œuvre une transition écologique et une adaptation au changement climatique effectives, rapides et justes.**

Ni l'ambition ni l'urgence ne doivent toutefois nous amener à négliger les risques associés aux technologies. Le numérique doit aider à changer le système actuel, non à l'optimiser encore davantage.

Le numérique pour l'écologie doit se développer dans un cadre éthique, humaniste, citoyen et souverain qui lutte contre le technosolutionnisme, garantit la sobriété numérique, protège la vie privée, ne laisse personne de côté, s'assure de la résilience des systèmes et du caractère démocratique des modèles.

À cette fin, l'État et les territoires co-construisent :

#1
UNE STRATÉGIE TECHNIQUE ET ORGANISATIVE POUR POSER UN SOCLE DE VALEURS, I
TAGER LES DONNÉES ET MIEUX COLLABORER

#2
DES PLANS D'ACTION AUTOUR DE PREMIERS
D'USAGE :

- **Se déplacer** : Analyser et planifier la mobilité
- **Se loger** : Diminuer la consommation énergétique des logements ; Améliorer le parcours citoyen p la rénovation
- **Se nourrir** : Valoriser la qualité des sols ; Gérer le recul du trait de côte ; Prendre en compte la biodiversité dans les déci d'urbanisme
- **Consommer** : Fiabiliser et harmoniser la mesure coût environnemental
- **Produire** : Déployer efficacement les énergies renouvelables

Une feuille de route sera mise en concertation publique à l'automne.

AU NIVEAU REGIONAL : Faire de Rhône Alpes la première Région durable de France

1- Poursuite de la stratégie de développement de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables à l'exception de l'éolien

Auvergne-Rhône-Alpes, pionnière de la filière hydrogène en France

- En 2022, **154 entreprises, représentant plus de 1 000 emplois**, impliquées dans la filière hydrogène. La croissance rapide du secteur implique un besoin de recrutement grandissant, estimé à 1500 emplois d'ici 2025.
- **SRADDET** : **+ 54% d'énergie renouvelable produite à l'horizon 2030 par rapport à 2015.**
- **Chef de file sur l'énergie**, la Région se positionne au cœur de la gouvernance régionale de l'hydrogène depuis mars 2022 avec notamment la création du **Comité Régional de l'Hydrogène** qui réunit, deux fois par an, les grands acteurs de l'H2 en Auvergne-Rhône-Alpes.



Interreg



Co-funded by
the European Union

Alpine Space

AMETHyST



SAS HYmpulsion

Société commerciale au capital de 22M€
fruit du partenariat entre acteurs publics et privés

Objectif: initier la mobilité hydrogène renouvelable
en Auvergne-Rhône-Alpes par le déploiement
d'infrastructures de distribution d'hydrogène



Stratégie régionale hydrogène en Auvergne-Rhône-Alpes

Une stratégie en **4 axes** pour déployer la filière Hydrogène votée
en juillet 2020 dans le cadre du Plan de relance

1. Développement du marché : Usages mobilité et décarbonation de l'industrie
2. Soutien à la Recherche et à l'Innovation
3. Structuration la filière et son développement, adaptation des compétences et de la formation - Campus Hydrogène
4. Intensification des coopérations européennes et internationales



AMETHYST

Projet ZERO EMISSION VALLEY (ZEV)

Projet lancé en 2018
Budget initial : 50 M€
Projet lauréat Europe 2017 / AAP ADEME 2019
(mobilité légère) et ADEME 2022 (mobilité lourde)



Près de 20 stations
de distribution d'hydrogène
350 / 700 bars



Des électrolyseurs
capables de produire l'hydrogène
renouvelable



Plus de 400
véhicules légers subventionnés



= > un appel à projets ouvert depuis
2019
=> un AMI lancé début 2023



Plus de 80 véhicules
lourds financés



= > 50 cars régionaux rétrofités
=> des bus, des cars, des bennes à
ordure ménagères dans d'autres
collectivités



Co-financed by the Connecting Europe
Facility of the European Union



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



ADEME

AMETHYST

La Région exemplaire en matière de déploiement de la mobilité lourde Hydrogène

La Région représente **20% du projet de mobilité lourde**
avec un montant d'aide obtenu de près de 5,7 M€ pour:

- 50 cars rétrofités et un bus sur la ligne Lyon–Montluel
- une station train Hydrogène à Clermont-Ferrand





Autres partenariats H2

- **Corridors Camions H2 / HYmpulsion** : dépôt d'un dossier à l'ADEME en septembre 2023 pour réaliser un corridor camions entre Turin et Lyon. **Résultat attendu sur 2024.**
Une convention de partenariat a été officiellement signée, réunissant des acteurs clés tels que la SFTRE, AREA, le syndicat du pays de Maurienne et HYmpulsion, autour du projet **Autoroute Hydrogène Alpine**.
Ce partenariat vise à déployer **30 camions à hydrogène d'ici 2025** sur ce périmètre géographique.
- **Suivi de projets innovants** tels que les **dameuses H2**.
- **Formation** :
 - Participation à des projets nationaux : **DEF'HY** : celui-ci consiste à réaliser un diagnostic poussé et une analyse des compétences-métiers et formations de la filière Hydrogène.
Agir sur 3 axes : adapter les compétences aux spécificités de l'hydrogène, limiter les tensions déjà observées et recenser l'offre, et, identifier les nouveaux besoins.
 - Participation à des projets européens : **Green Skills for Hydrogen**, qui contribue au développement d'une main-d'œuvre qualifiée en Europe
- **Formation (suite) :**
L'exemple du développement de formation par un partenariat entreprise/Région : Symbio Hydrogène Académie, participe au comité emploi-formation-compétence animé par la Direction de la formation et de l'orientation (DFOR) de la Région pour la mise en œuvre du volet formation de la feuille de route hydrogène. Il s'agit de construire un écosystème de formation à l'échelle de la région pour répondre aux besoins des entreprises de la filière en s'appuyant sur l'existant et en lui permettant d'évoluer.
- **Feuilles de routes développées avec 3 pôles de compétitivité et un centre de ressource :**
 - **Tenerdis** pour la transition énergétique
 - **CARA** pour la mobilité
 - et **Axelera** pour la chimie et l'industrie.

 - **AURA EE** (énergie et environnement)

HYDROGÈNE VERT EN ZONES DE MONTAGNE : DERNIÈRES AVANCÉES DU PROJET AMETHYST

AURA-EE et Tenerdis sont partenaires du projet Interreg Espace alpin AMETHyST, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un projet qui vise à faciliter le déploiement d'écosystèmes locaux d'hydrogène vert dans les Alpes.

Lancé en novembre 2022, le projet AMETHyST doit contribuer à ouvrir la voie à un mode de vie alpin post-carbone dans les zones à fort afflux touristique, en renforçant les compétences et en améliorant l'efficacité énergétique. Piloté par AURA-EE et Tenerdis, il associe deux territoires d'expérimentation : la Communauté de communes Cœur de Tarentaise et la Communauté d'agglomération Arlysère. Et bénéficie du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Ce projet s'inscrit en effet dans l'ambition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de devenir la première région en mobilité hydrogène. Engagée dans l'hydrogène bien avant que les projecteurs médiatiques ne soient braqués cette énergie, la région a lancé, en 2018, le projet Zero Emission Valley (ZEV), afin d'amorcer la filière hydrogène à travers la mobilité décarbonée. AMETHyST et ZEV soutenant les dynamiques territoriales hydrogène, de nombreuses synergies et coopérations sont à venir.



visité le plus grand électrolyseur alcalin d'Europe produisant de l'hydrogène vert

Que faut-il en retenir ?

Des observations clés ont été faites concernant les défis et les opportunités dans le domaine des stratégies liées à l'hydrogène, ainsi que les obstacles à la mise en œuvre de projets hydrogène. Des observations qui peuvent être classées en trois thèmes principaux : l'engagement des parties prenantes, la technologie et le financement.

Engagement des parties prenantes



- Éducation : le manque de sensibilisation de la population locale à la technologie hydrogène suscite des inquiétudes. Le soutien des autorités locales et une forte volonté politique sont reconnus comme des leviers essentiels.
- Création de réseaux de collaboration : l'établissement de liens entre les parties prenantes locales et privées est certes une tâche difficile mais nécessaire pour la réussite des projets hydrogène.
- L'hydrogène en tant que solution : l'hydrogène constitue une étape cruciale vers l'indépendance énergétique et la durabilité.

Technologie

- Des applications polyvalentes : l'hydrogène peut trouver des applications dans divers secteurs, notamment la mobilité, le chauffage, l'industrie, le tourisme et le stockage de l'énergie. Il est particulièrement utile dans les situations où les solutions d'électrification sont confrontées à des défis importants.
- Besoins de stockage : pour garantir un approvisionnement fiable en hydrogène tout au long de l'année, un espace de stockage important est nécessaire, en particulier pour gérer les fluctuations de la demande entre les saisons.
- Énergie renouvelable : la production d'hydrogène vert exige un approvisionnement important en énergie renouvelable. Le développement d'un réseau énergétique fiable et l'accès aux experts sont essentiels pour une production durable.
- Stratégie de production et d'utilisation : une stratégie cohérente qui couvre à la fois la production et l'utilisation de l'hydrogène est une condition du succès à long terme.
- Échelle de l'écosystème : des décisions doivent être prises quant à l'échelle des écosystèmes d'hydrogène - qu'ils soient locaux, régionaux ou plus vastes. Le concept d'écosystèmes ouverts ou fermés (import/export) doit être pris en compte en termes d'efficacité.
- Délais : il est nécessaire de clarifier quand et à quelle fréquence l'hydrogène sera utilisé, ce qui nécessitera des efforts de collecte de données.
- Impact visuel : les aspects visuels de l'infrastructure hydrogène doivent être pris en compte, notamment en termes d'intégration dans les paysages existants.
- Risques : les risques associés à l'utilisation de l'hydrogène, tels que les problèmes de sécurité et les restrictions réglementaires dans certains pays, doivent être clarifiés.

Financement

- Des coûts élevés : Les projets hydrogène sont associés à des coûts élevés, et le soutien des autorités locales est crucial pour rendre ces entreprises financièrement viables.



- Risque élevé : compte tenu de l'état expérimental de la technologie, les investisseurs sont « frileux ». Des stratégies visant à atténuer les risques et à encourager les investissements doivent être développées.
- Volatilité des prix : les coûts et les prix de l'hydrogène sont susceptibles de changer et peuvent être difficiles à estimer avec précision.
- Deux approches : deux approches distinctes du développement de l'infrastructure hydrogène ont été discutées : a) construire la structure uniquement lorsque la demande est suffisante, et b) mettre en place l'infrastructure de manière proactive, ce qui peut, à son tour, stimuler la demande des clients.

Ces informations clés éclairent le paysage complexe des stratégies hydrogène et doivent guider les efforts à fournir pour surmonter les obstacles identifiés et promouvoir la technologie de l'hydrogène.

2- Faire d'Auvergne Rhône Alpes la première montagne durable d'Europe (plan montagne 2)

Dans le cadre de ce Plan Montagne II, les 100 millions d'euros visent plus particulièrement des objectifs tournés vers le **développement durable**.

Quatre axes prioritaires sont évoqués par la Région :

- 10 millions d'euros pour l'accompagnement de projets de développement durable : pour la stations qui tentent vers le **zéro émission**
- 15 millions d'euros pour la diversification de l'offre touristique été comme hiver : pour permettre aux stations de fonctionner et accueillir du public quelque soient les **aléas climatiques**
- 30 millions d'euros pour la pérennisation de la saison hivernale en sécurisant l'**enneigement**
- 6 millions d'euros pour des **actions pédagogiques** en montagne, adressées aux élèves de la région.

Seules 9 destinations de montagne sont labellisées « flocon vert » en France.

En parallèle de ces quatre axes, 10 millions d'euros seront alloués à l'accompagnement de la **rénovation** immobilière de loisirs et des centres de vacances, 5 millions pour accompagner les plus **petites stations**, et 20 millions pour soutenir les projets **d'ascenseurs valléens**.

À travers ce plan, la Région essaie de prouver aux visiteurs comme aux associations qui s'en inquiètent que les stations de ski ne sont pas forcément **nocives pour l'environnement**.

Pour rappel, à ce jour, seules 9 destinations de montagne en France, dont les stations Morzine-Avoriaz (Haute-Savoie), ont obtenu le label « flocon vert » qui garantit leur **engagement durable** sur les questions environnementales et sociales.



3- Investir massivement dans les lycées pour baisser la consommation de 20%

De nombreuses mesures ont déjà été prises en faveur de la transition énergétique depuis 2016 :

- Les lycées auvergnats-rhônealpins consomment environ 20 % de moins que la moyenne nationale (moyenne nationale : 135 KWh/h ; moyenne régionale : 107 KWh/h),
- 70% des établissements scolaires régionaux sont jugés « très performants » d'un point de vue énergétique (contre moins de 60% en 2016),
- 150 000 m² de toitures de lycées ont été équipées de panneaux photovoltaïques,
- Les nouveaux établissements construits par la Région répondent à ces problématiques, à l'instar du lycée Charles-Mérieux à Lyon et du lycée Gergovie à Clermont-Ferrand, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

À l'instar des lycées, la Région Auvergne-Rhône-Alpes va adapter le fonctionnement de ses propres bâtiments pour réduire sa consommation et sa facture énergétiques.

Les réunions et manifestations seront organisées en journée, pour bénéficier de la lumière naturelle et réduire l'amplitude du chauffage, dont la température sera réduite à 19 degrés.

Certains matériels individuels, comme les chauffages et climatiseurs d'appoint, seront temporairement interdits.

Quant aux éclairages, ils seront remplacés par des LED les moins énergivores et réduits sur certains espaces ciblés. Enfin, d'autres bonnes pratiques seront adoptées, comme l'extinction des matériels informatiques, notamment la nuit, mais également la fermeture de certains équipements électriques les jours de faible affluence.

Des réflexions sont en cours pour réduire la consommation énergétique des bâtiments de la région, à plus long terme:

Automatisation de la régulation de la ventilation,

Récupération des eaux internes,

Dotation en équipements les moins énergivores,

Développement des énergies renouvelables en utilisant des panneaux photovoltaïques (déjà présents sur 2600 m² des toits des Hôtels de Région).

Accompagnement de la Région pour les factures énergétiques

Des aides spécifiques « viabilisation », au titre du dispositif spécifique énergie sont en cours d'examen pour, au cas par cas, et selon la situation financière de chaque établissement et ses propres efforts, aider financièrement les lycées les plus fragiles, au regard de la situation globale, de la capacité à prélever, du niveau des fonds de roulement, des factures arrivées ou prévues.

La Région fixe le seuil des fonds de roulement soutenable autour de 45 jours.

Rappel : L'aide régionale au titre du surcoût énergétique lié à la hausse du prix des énergies a mobilisé 18,5 millions d'euros, pour les lycées publics, en 2022.

Pour mémoire depuis 2022 :

**Phase 1
2022**

mesures d'urgence et de bon sens

Décembre

- Respect des consignes de températures dans les établissements (19 degrés dans les salles de classe) : 10% d'économies de consommation et 8 millions d'euros d'économisés dès 2023



- Limitation de l'usage de l'eau chaude pour le nettoyage : 10% d'économies de consommation
- Déploiement d'1 million d'ampoules LED, plus performantes pour atteindre le 100% LED dans les établissements scolaires : 10 à 15% d'économies de consommation
- Généralisation des contrats intégrant une garantie de performance énergétique : 15 à 20% d'économies de consommation
- Expérimentation dans quelques établissements pilotes, avec l'entreprise Schneider, pour déployer des logiciels intelligents permettant de mesurer, optimiser et réduire la consommation énergétique

Phase 2

depuis du début de l'année 2023

- Lancement de travaux de rénovation importants dans les lycées les plus énergivores,
- Installation de panneaux photovoltaïques (des ombrières solaires sur les parkings des lycées et des panneaux sur les préaux, les toitures, ...) jusqu'à atteindre environ 50% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique des lycées d'ici 2025 : 15% d'économies de consommation.

Le plan de solarisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit 250 installations d'ici 2030, et 500 installations d'ici 2035.

- Poursuite du raccordement des lycées à des réseaux de chaleur : 10% d'économies de consommation.

EN LOCAL

Au-delà des compétences de ses compétences de base, à savoir, l'électrification rurale, l'éclairage public et la maîtrise des énergies auxquelles le personnel du Syndicat se consacre pleinement, il convient de mettre en lumière deux axes forts sur lesquels les élus porteront une attention toute particulière au cours de l'année 2024 :

Contrat de concession d'électricité

Suite à la signature d'un nouveau contrat de concession avec Enedis et EDF, pour une durée de 30 ans depuis le 1^{er} janvier 2023, un suivi technique et financier a été mis en place via un comité de pilotage pour évaluer et contrôler les investissements et la qualité de fourniture d'électricité sur le territoire ardéchois et ses 335 communes.

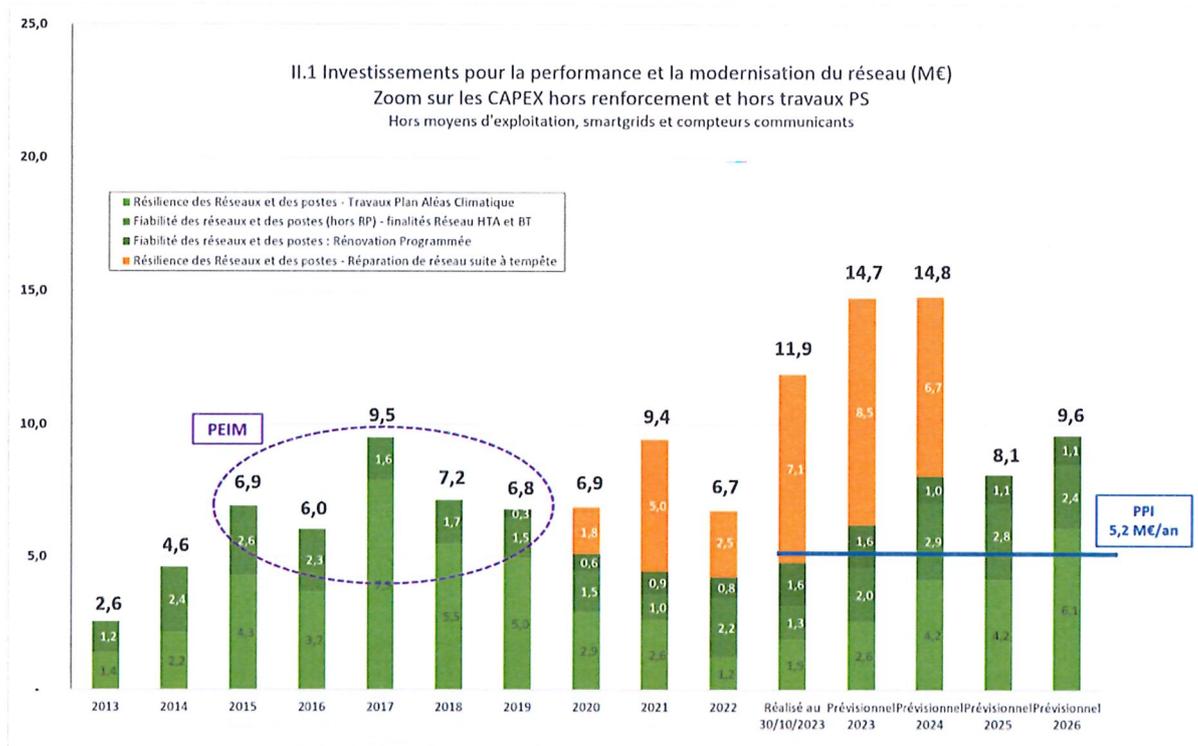
Suivi financier du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) à mi-novembre 2023



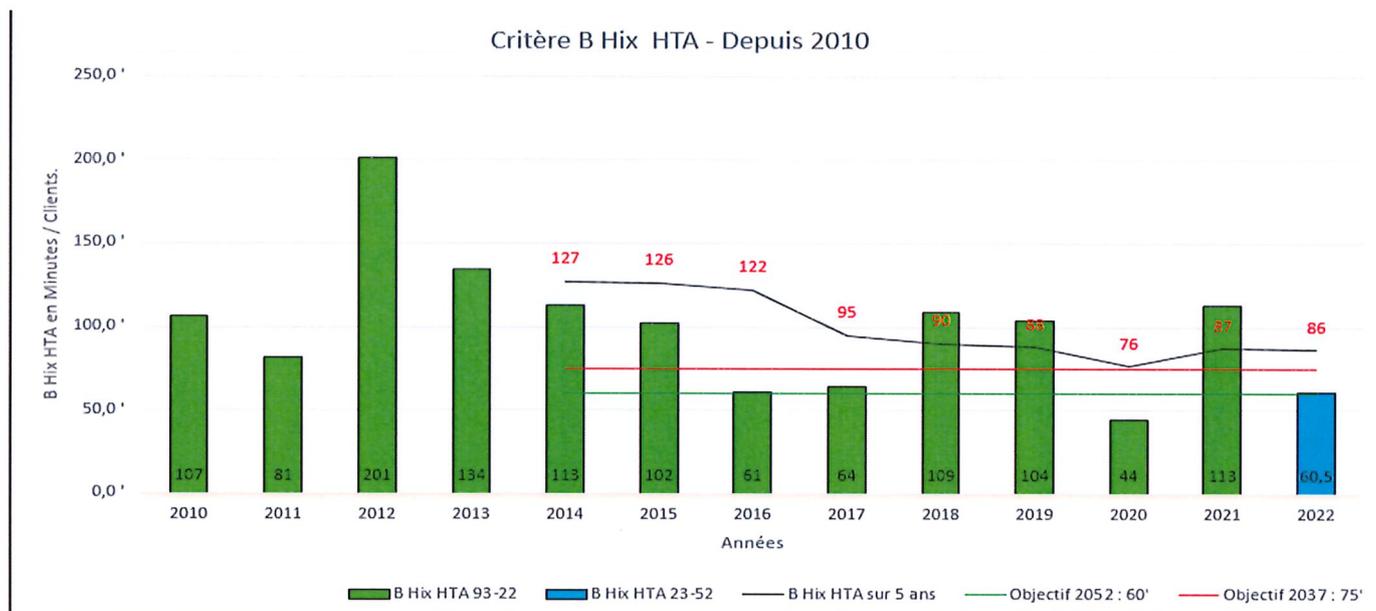
Dénomination PPI	Totalité du PPI (2023 - 2026)		2023			2024	
	Engagement financier PPI (k€)	Réalisé à date (k€)	Engagement financier PPI (k€)	Prévu (k€)	Réalisé (k€)	Engagement financier PPI (k€)	Prévu (k€)
Renforcement BT (création nouveau départs + augmentation capacité)	400	251	95	429	251	102	234
Modification / modernisation structure HTA	700	276	175	298	276	175	900
Renouveler les réseaux HTA CPI incidentogènes	450	92	113	180	92	113	335
Traiter les réseaux HTA aériens en rénovation programmée	4 000	1 616	1 000	1 600	1 616	1 000	1 030
Renouvellement ciblé de réseaux HTA aériens, majoritairement de faibles section	4 000	2 700	1 000	3 200	2 700	1 000	1 115
Suppression de fils nus BT (par enfouissement ou réseau torsadé) en commençant par les plus incidentogènes en coordination avec SDE 07	300	98	75	268	98	75	146
Renouveler le réseau BT souterrain incidentogène	450	68	75	88	68	150	185
Désensibilisation des lignes HTA aériennes exposées aux aléas climatiques dans les zones sensibles en les traitant majoritairement par enfouissement	4 400	2 100	1 100	2 500	2 100	1 100	3 300
Sécurisation des antennes aériennes prioritaires exposées aux aléas climatiques	4 800	900	1 200	1200	900	1 200	2 000
Mise en service d'Organes de Manœuvre Télécommandés (OMT)	700	135	175	170	135	175	300
Amélioration des terres	500	450	124	480	450	202	600
Réparation de réseau suite à tempête	6 700	7 087	3 350	8 500	7 287	3 350	6 700

Dénomination PPI	Totalité du PPI (2023 - 2026)		2023			2024	
	Objectif PPI (m ou nb)	Réalisé à date (m ou nb)	Objectif PPI (m ou nb)	Prévu (m ou nb)	Réalisé (m ou nb)	Objectif PPI (m ou nb)	Prévu (m ou nb)
Modification/modernisation structure HTA selon PPI	6 000	458	1 500	600	458	1 500	5 000
Renouveler les réseaux HTA CPI incidentogènes	3 000	800	750	1 300	800	750	1 600
Traitement des réseaux HTA aérien en rénovation programmée	60 000	17 300	15 000	20 000	17 300	15 000	19 346
Renouvellement ciblé de réseaux HTA aériens, majoritairement de faibles section	40 000	2 344	10 000	21 000	7 000	10 000	16 000
Suppression de fils nus BT (par enfouissement ou réseau torsadé) en commençant par les plus incidentogènes en coordination avec SDE 07	5 000	336	1 250	526	336	1 250	1 234
Désensibilisation des lignes HTA aériennes exposées aux aléas climatiques dans les zones sensibles en les traitant majoritairement par enfouissement	20 000	3 800	5 000	11 000	3 800	5 000	19 194
Sécurisation des antennes aériennes prioritaires exposées aux aléas climatiques	40 000	0	10 000	13 000	4 000	10 000	8 737
Mise en service OMT	30	10	8	17	10	8	15

SDE-07 – Investissement pour la performance et la modernisation du réseau - Réalisé et prévisionnel -



Qualité de la fourniture : Temps de coupure



Commentaires Année 2022

- Le critère Bhix HTA de cette année est de 60,5 minutes.
- Le critère Bhix HTA moyenné sur 5 ans, est de 86,1 minutes cette année,
- Le critère Bhix HTA moyenné sur 5 ans, c'est amélioré de 0,8 minutes cette année,



- L'objectif de mi contrat (75 minutes), n'est pas atteint.
- L'objectif fin contrat (60 minutes), n'est pas atteint.

LES OBJETS CONNECTES

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE), le SDE07 s'assure de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires EDF et ERDF dans le cadre du contrat de concession signé en janvier 2023 pour une durée de 30 ans.

Partenaire privilégié des élus locaux, le syndicat exerce également des compétences dans les domaines de la distribution gazière, de l'éclairage public, de l'éco mobilité, ainsi qu'en matière de conseil en maîtrise de la demande en énergie sur le patrimoine public et de développement de projets de production d'énergie renouvelable.

La promulgation, le 17 août 2015, de la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux en matière de sobriété énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Elle introduit également une nouvelle organisation administrative et territoriale de la planification énergétique, du niveau national à l'échelon local.

Les syndicats d'énergies, autorités organisatrices de la distribution électrique, assurent un rôle intermédiaire de coordination et d'accompagnement entre la collectivité régionale et les EPCI.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la transition énergétique et de ses activités en réseaux, le SDE07 souhaiterait également mettre en œuvre un ambitieux programme de déploiement des objets connectés comprenant une plateforme transversale et des logiciels métiers. Une plateforme « Opendata » serait également mise à disposition ainsi qu'une plateforme de stockage des données. Le SDE07 dispose déjà d'un SIG départemental pour ses activités en réseau.

L'article 4 des statuts du SDE07 intitulé « compétences facultatives » et plus précisément l'alinéa 4-1-2 « Communications électroniques » établit clairement la possibilité d'intervention du SDE07 dans le cadre des dispositions de l'article L1425-1 du CGCT.

Le SDE07 intervient d'ores et déjà en matière de télégestion sur l'éclairage public, permet aux communes d'utiliser les supports d'éclairage public ou d'électrification rurale dans le cadre de convention avec ENEDIS pour la pose de matériel de video surveillance ou autres appareils connectés.

La création d'un réseau d'objets connectés sur le territoire permettrait :

- Améliorer les services rendus aux citoyens
- Optimiser la qualité du service public
- Répondre aux nouveaux usages de la population et aux nouvelles exigences
- Optimiser les coûts de gestion
- Analyser et communiquer sur les services rendus aux citoyens



Cette infrastructure aux services des collectivités adhérentes leur permettrait de connecter leurs objets connectés afin principalement de pouvoir réaliser des économies financières sur leur budget de fonctionnement de plus en plus contraint par le contrôle des dépenses énergétiques.

L'usage est très large et s'élargira dans les prochaines années mais il trouve déjà sa place en matière de gestion des réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public et le pilotage des bâtiments. Cette liste d'usage pourra croître en fonction des besoins exprimés par les collectivités afin de répondre aux problématiques ou dérives constatées.

ACTEE II

ACTEE2 a lancé depuis le 1er juillet son appel à manifestation d'intérêt à destination des bâtiments municipaux - SEQUOIA :

Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux

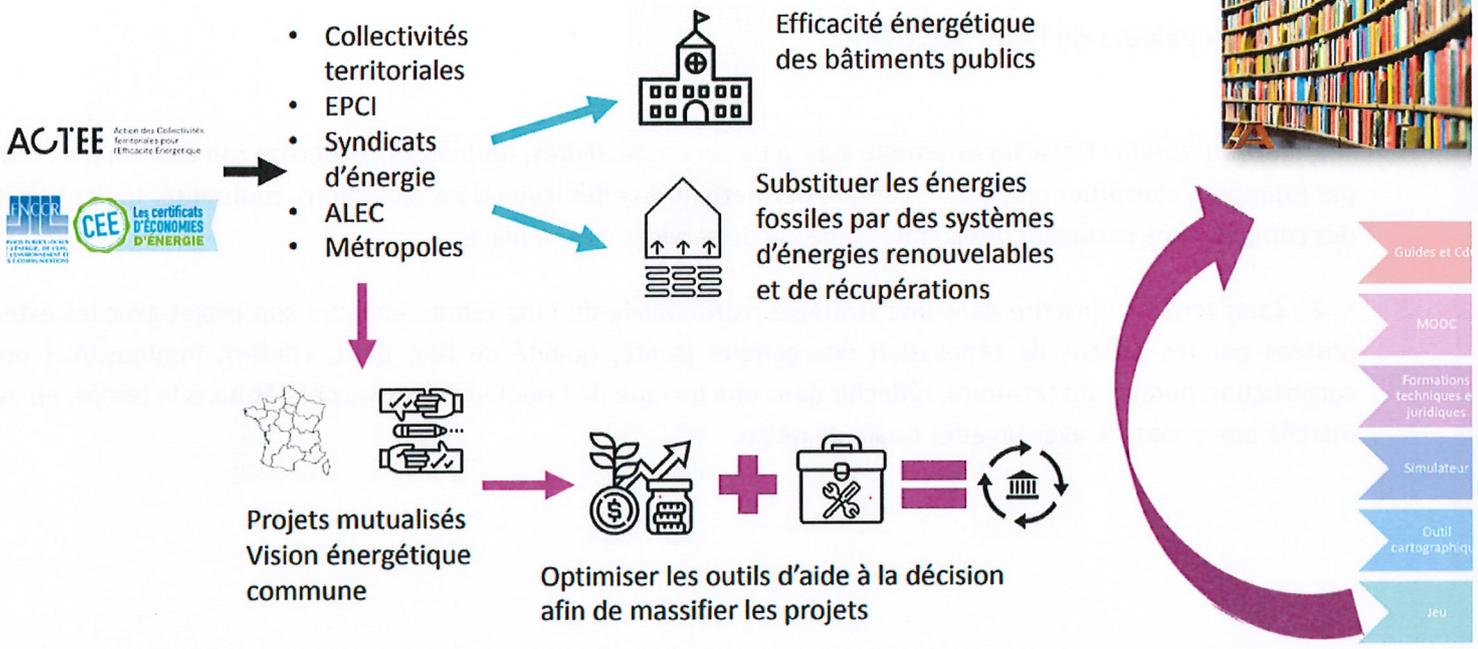
L'objectif premier de cet AMI est d'apporter **un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.**

Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AMI et du programme ou, a minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée (passage des marchés notamment).

La faisabilité des actions et des travaux par suite des études financées par le programme ACTEE sera un élément déterminant dans le choix des lauréats.

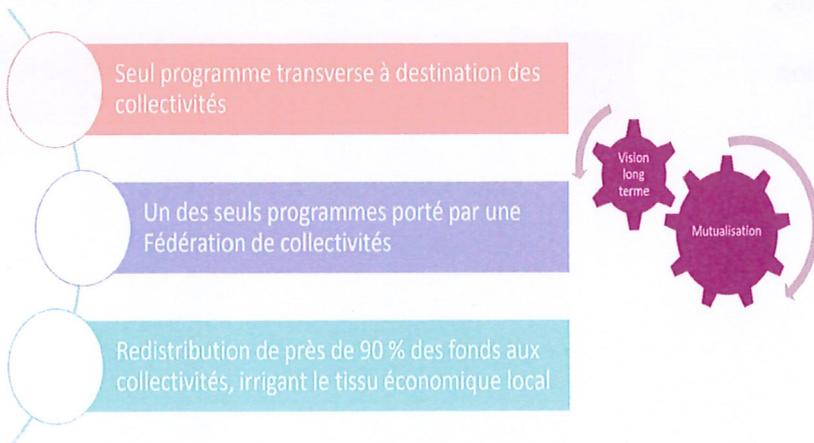
Le second objectif de l'AMI est **de créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, idéalement à la maille interdépartementale, mais également infra-départementale.**

Rappel Programme ACTEE :



- Projets d'énergies renouvelables : rôles et actions des collectivités et de leurs groupements
- Décret tertiaire : quelles obligations pour vos bâtiments ?
- Plaque économique de flux **Rajout adresse site**
- Fiche conseil Schéma directeur immobilier
- Fiche conseil Commissionnement
- Fiche conseil COCON
- Fiche conseil Intracting
- CCTP Audits d'installations thermiques

ACTEE2 (PRO – INNO – 52), un programme pour les collectivités





1. Les deux valeurs de l'AMI SEQUOIA :

- *1 - Mutualisation* : travailler ensemble avec plusieurs collectivités, mutualiser l'expertise (un économiste de flux ACT par exemple), constituer une masse critique permettant un effet levier dans les actions, mutualiser un logiciel de suivi des compétences partagées, un comité d'élus ou de services mis en place...
- *2 - Long terme* : s'inscrire dans une stratégie patrimoniale de long terme, analyser son projet avec les externalités portées par les actions de rénovation énergétique (santé, qualité de l'air, bruit, confort, luminosité...) pour une construction durable du territoire, réfléchir dans une logique de bouquet de travaux étalés dans le temps, en avant marche après marche avec un effet boule de neige.

1. Financer qui et pourquoi faire ?

• Les entités pouvant candidater sont notamment :

- Les collectivités territoriales : communes, départements, régions ;
- Les établissements publics locaux (EPCI, métropoles et pôles métropolitains, communautés (CC/CA/CU), syndicats intercommunaux) ;
- Les Syndicats d'énergie ;
- Des partenaires publics locaux des collectivités, comme les ALEC et les AREC ;
- D'autres acteurs qui peuvent faire sens selon les types d'AMI, qui seront définis dans les cahiers des charges en amont de chaque AMI (comme par exemple des organismes impliqués dans la gestion et la rénovation des bâtiments de santé, des SPL ou SEM/SEMOP à majorité de capital public).



Economie de flux ACTEE ?

Approche complémentaire avec les Conseillers en Energie Partagée avec 2 axes de différenciation :

- Rural et urbain
- Action sur l'ensemble de la chaîne de valeur



CEP

Economie de flux ACTEE

- Un réseau de **60 économies de flux**, en poste ou en cours de recrutement
- **Répartition territoriale qui suit celle des lauréats** : forte dynamique sur la partie Ouest et Bourgogne-Franche-Comté

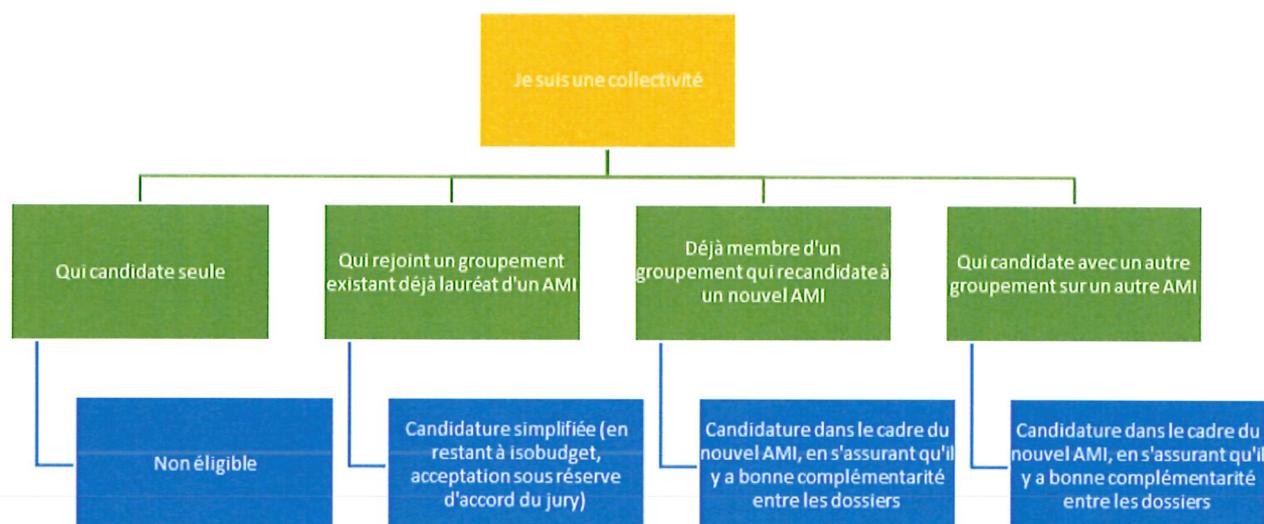


ACTEE
serougne

1. Financement

Taux d'aide et plafonnement (période courant de la date de signature de la convention par le groupement lauréat au 31 décembre 2022)	
Ressources humaines (économiseur de flux)	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement-
Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 30 000 € HT par membre du groupement-
Etudes techniques	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement
Maîtrise d'œuvre	Taux d'aide maximal de 30 % du coût global des études techniques du membre du groupement OU Aide de 30 000 € par membre du groupement pour les communes de moins de 3 500 habitants L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action
Plafond total d'aide par membre du groupement	250 000 € HT, plafonné à 1 000 000 € HT pour l'ensemble du dossier.

L'articulation des candidatures pourra se faire selon le principe suivant :



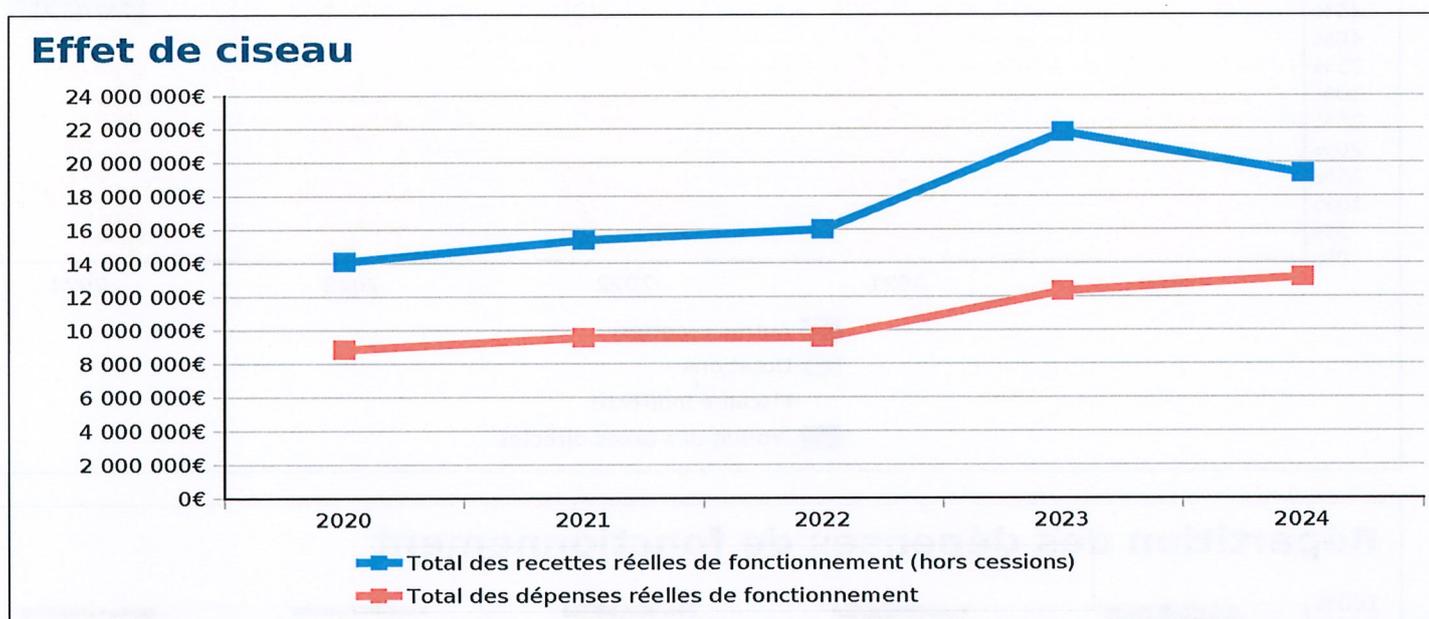


Telle est donc la volonté affichée du SDE07 pour 2024 : Intégrer ACTEE II. La candidature à l'AMI a été déposée et nous espérons vivement pouvoir créer et dynamiser un réseau d'économies de flux au service de notre territoire en partenariat avec les différents EPCI.

LE SYNDICAT EN CHIFFRES : BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024

1- Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

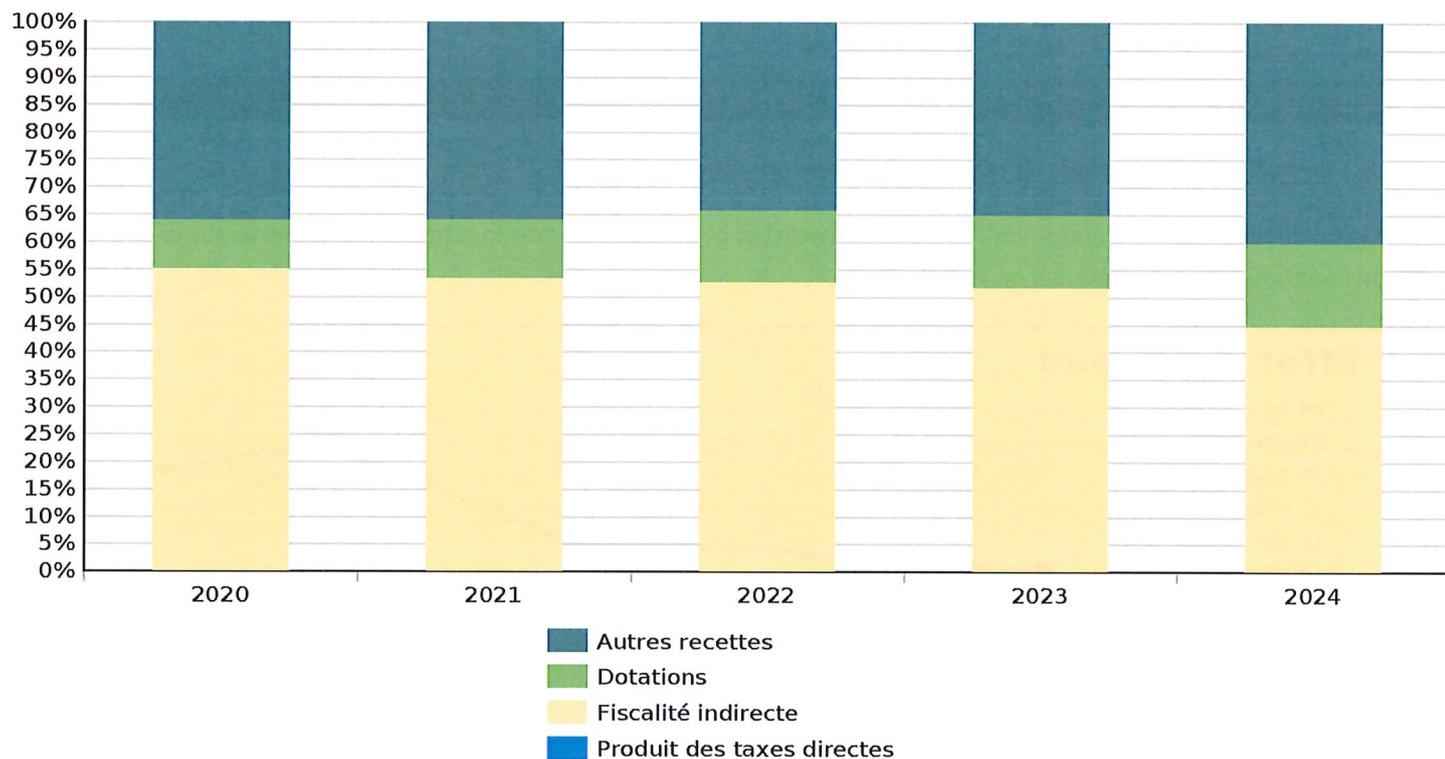


	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	14 091 765	15 372 437	15 980 805	21 770 875	19 309
<i>Evolution n-1</i>	7,95 %	9,09 %	3,96 %	36,23 %	-11,3
Dépenses de fonctionnement	8 832 028	9 539 426	9 555 114	12 322 985	13 164
<i>Evolution n-1</i>	14,26 %	8,01 %	0,16 %	28,97 %	6,8

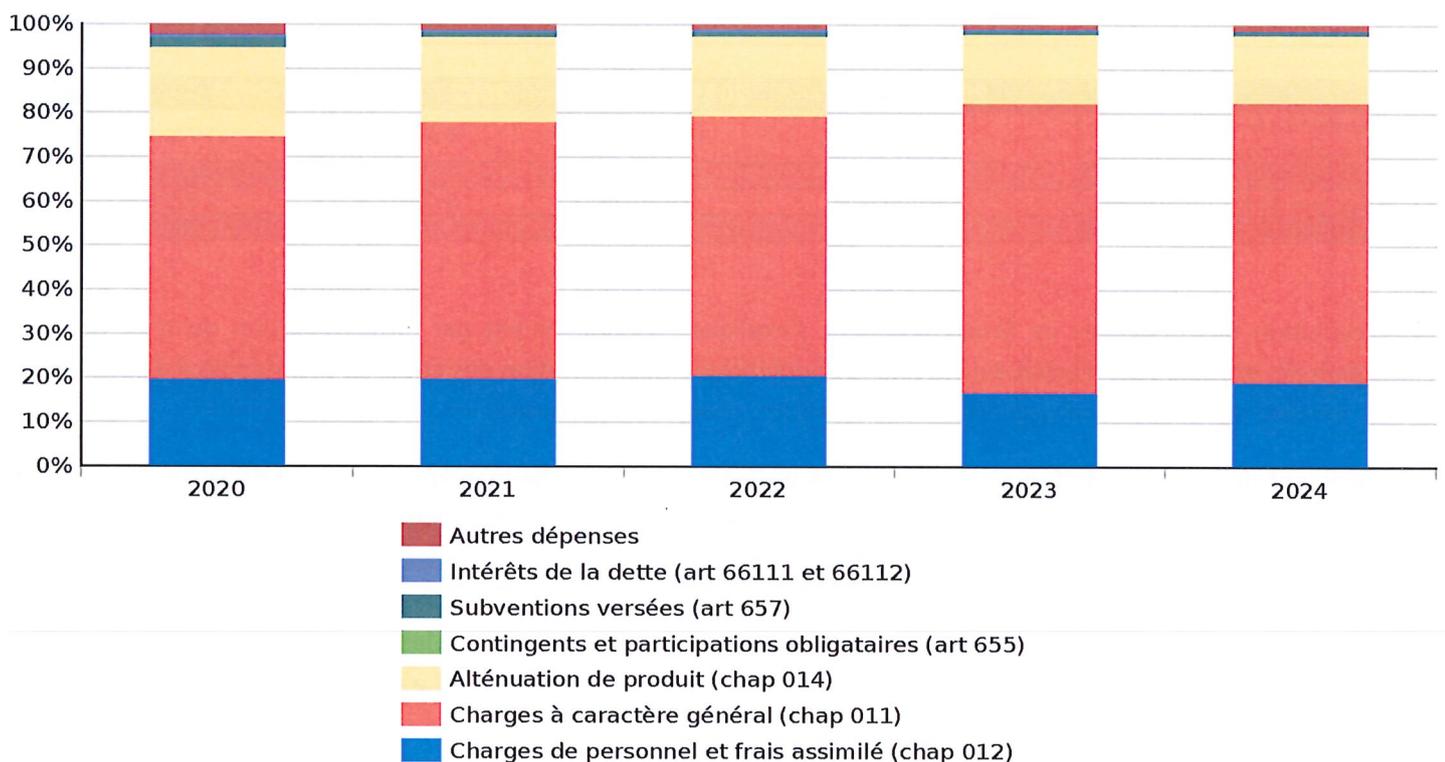
L'évolution des dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par : Augmentation du coût de l'achat d'énergie, groupement d'achat sur les audits énergétiques, augmentation des coûts de maintenance de nos contrats en matière d'administration générale de la structure, charges de personnel.

S'agissant des recettes de fonctionnement, une vigilance est portée de manière récurrente de sorte de rapprocher chaque dépense à sa recette sans pour autant l'affecter. Le SDE07 peut ainsi faire bénéficier à ses communes membres, cette année, de la réforme sur TCCFE (+ un trimestre cette année et des régularisations de 2022 intervenus tout au long du premier semestre ont permis une augmentation de ce poste de + 33.75%). Un meilleur suivi et une mise en place plus efficace de la refacturation des consommations d'énergie dans le cadre du groupement d'achat d'électricité (les dépenses et les recettes sont au même taux et le delta de 2022 a été résorbé, + 0,8M€).

Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement





2- Les grands équilibres financiers 2016-2023

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

- **Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

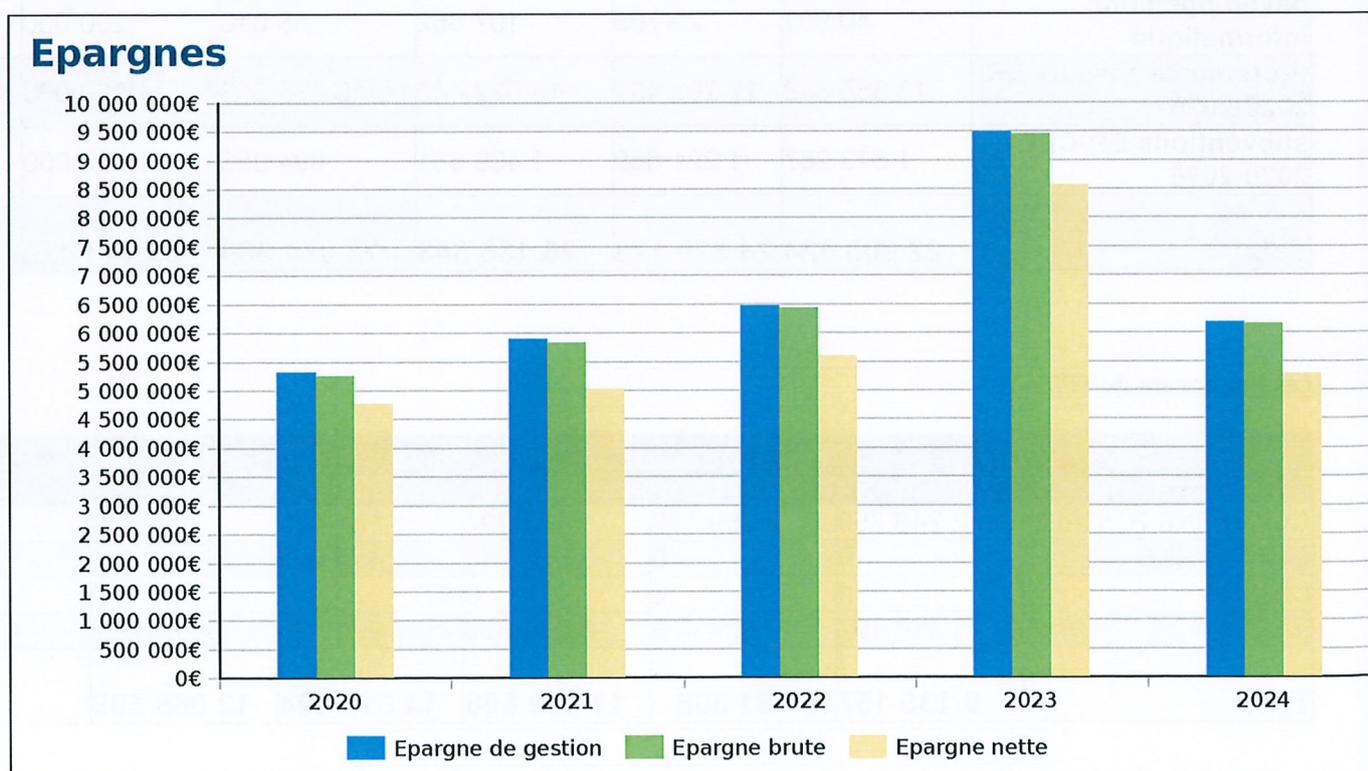
	2020	2021	2022	2023	2024
Montants	5 323 083	5 890 659	6 469 564	9 484 057	6 171 602

- **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2020	2021	2022	2023	2024
Montants	5 259 737	5 833 011	6 425 691	9 447 890	6 144 264

- **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	14 091 765	15 401 237	15 980 805	21 774 875	19 309
Epargne de gestion	5 323 083	5 890 659	6 469 564	9 484 057	6 171
Epargne brute	5 259 737	5 833 011	6 425 691	9 447 890	6 144
Taux d'épargne brute (en %)	37,32 %	37,94 %	40,21 %	43,4 %	31,8
Epargne nette	4 770 164	5 026 880	5 595 551	8 565 112	5 276





- **Epargne brute** = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.
Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

3- Evolution des programmes travaux 2020-2024

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

Les dépenses prévues au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
DSP IRVE	0	169 962	159 501	208 542	143 470	681
Georeferencement des réseaux	304 064	365 771	389 668	215 653	150 000	1 425
Matériel-mobilier	0	337 977	1 225	186 927	200 000	726
PROGRAMME SD 2022-2026	0	0	2 284 428	4 050 834	4 500 000	10 835
Programme travaux EP 2020-2021	6 580 144	5 110 491	0	0	0	11 690
Programme travaux EP 2022-2027	0	0	3 160 948	3 087 802	2 500 000	8 748
RESTRUCTURATION LOCAUX SDE07	0	0	0	0	750 000	750
developpement informatique	40 601	29 765	107 652	58 013	200 000	436
programme travaux ER 2020-2026	13 665 348	17 293 491	18 622 440	16 272 563	14 000 000	79 853
subventions EP-CEE 2020-2026	1 613 267	1 221 669	1 409 681	994 055	1 000 000	6 238
Total	22 203 424	24 529 126	26 135 543	25 074 389	23 443 470	121 385

Les financeurs du PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
COMMUNE RURALE	2 246 750	2 259 130	1 125 297	1 181 413	956 500	7 769
COMMUNES	0	0	3 559 948	5 435 646	5 609 099	14 604
DIVERS	0	0	0	0	0	
FACE	6 888 407	7 922 478	8 804 363	7 900 135	5 500 000	37 015
Total	9 135 157	10 181 608	13 489 608	14 517 194	12 065 599	59 389



Le financement global du PPI

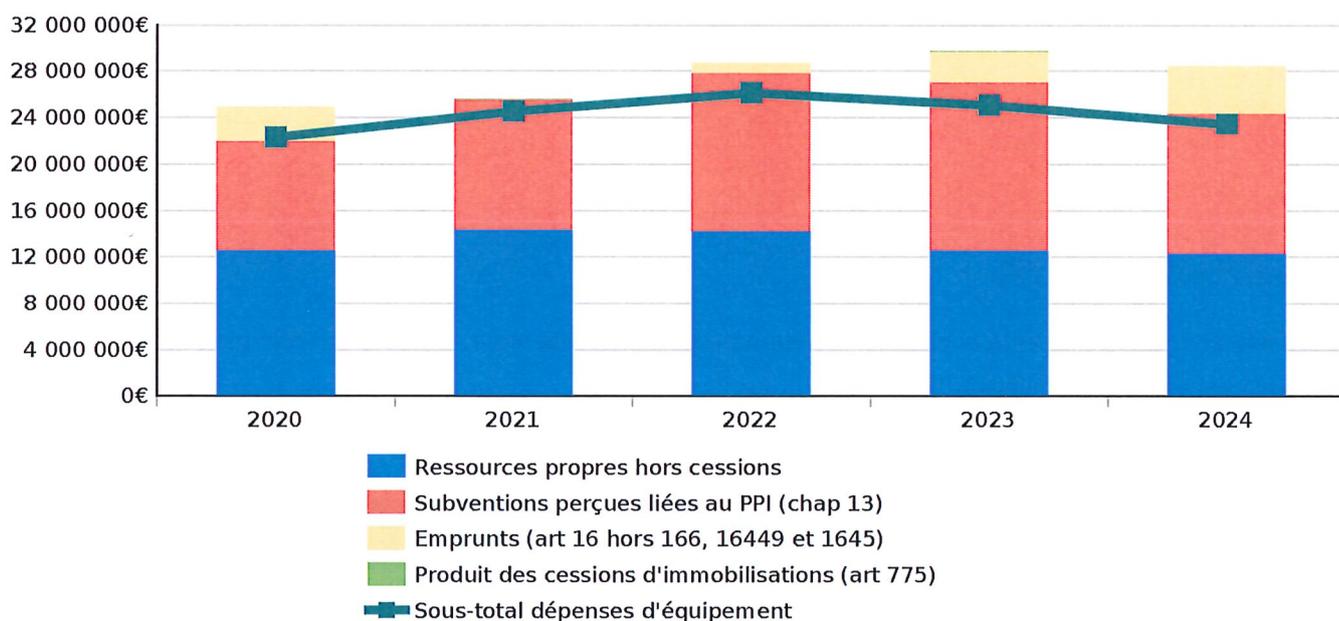
Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement.

Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne nette (a)	4 770 164	5 026 880	5 595 551	8 565 112	5 276 107
FCTVA (b)	907 965	1 138 243	868 761	983 546	1 271 270
Autres recettes (c)	6 894 100	8 148 086	7 740 206	3 000 703	5 714 115
Produit de cessions (d)	0	28 800	0	4 000	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	12 572 229	14 342 009	14 204 518	12 553 361	12 261 493
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	9 373 882	11 239 452	13 594 073	14 517 194	12 065 599
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	3 000 000	0	930 210	2 635 592	4 135 593
Financement total h = (e+f+g)	24 946 111	25 581 462	28 728 801	29 706 147	28 462 685

Résultat de l'exercice	-86 867	-1 094 355	514 905	1 427 214	588 504
-------------------------------	----------------	-------------------	----------------	------------------	----------------

Répartition du financement de l'investissement



Les actions 2024 à retenir en chiffres

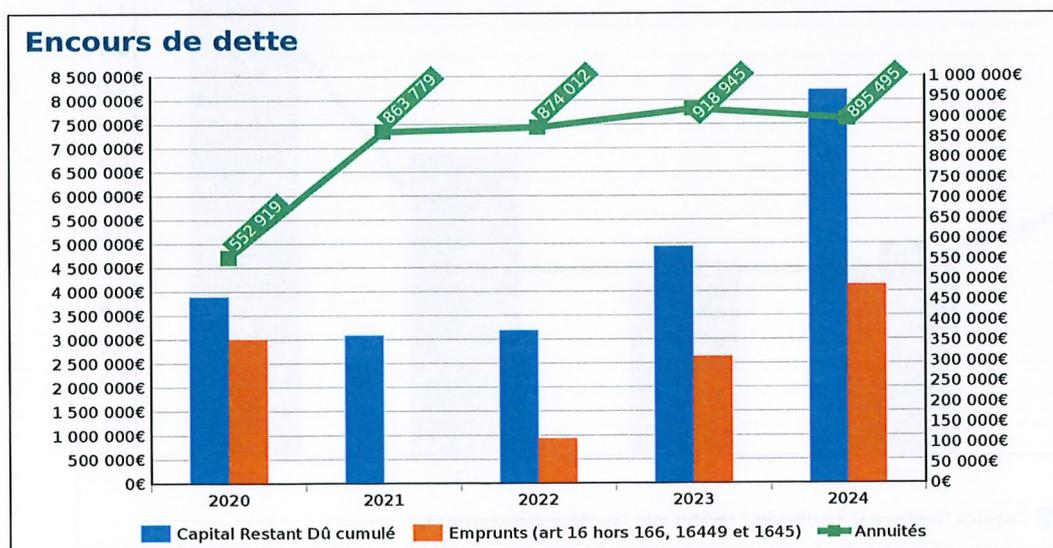
- Une Programmation Pluriannuelle d'Investissement gérée en Autorisation de Programme et Crédits de Paiements pour :
 - Compétence Eclairage Public : une AP de 25.5 M€ de 2023-2027 des CP ouverts comme indiqués dans le tableau ci-dessus par nature de travaux :
 - Schémas Directeurs
 - Travaux divers
 - Compétence Electrification Rurale : des Autorisations de Programmes pluriannuelles de 14M€ de 2024-2026 des CP ouverts comme indiqués dans le tableau ci-dessus par financement :
 - FACE
 - Fonds propres
 - Exceptionnel



- Le SDE07 souhaite développer un service dédié aux communes à travers les intercommunalités en apportant des conseils en matière de maîtrise des énergies et transition énergétique. A cet effet, des économistes de flux seront recrutés et mis à disposition des collectivités pour envisager de travailler sur des projets transversaux.
- Une expérimentation devrait être menée sur les objets connectés, compétence inscrite dans les statuts du Syndicat. Le SDE07 souhaite créer un réseau public d'objets connectés ou se raccrocher à un réseau existant. Plusieurs études ont démontré la pertinence de la démarche car l'usage de ces objets croît d'au moins 30% par an. Les collectivités sont en demande. L'intérêt d'un tel réseau se résume ainsi :
 - Besoin accru des collectivités pour un territoire intelligent
 - Baisse des coûts de fonctionnement
 - Indépendance des opérateurs privés/location
 - Maîtrise du développement par les collectivités
 - Mutualisation et économies d'échelles
 - Compatibilité et cohérence des matériels utilisés
 - Exploitation des données efficace et contrôlée
- La restructuration des locaux du SDE07 suite au jury de concours lancé en 2023.
- Les 60 ans du Syndicat : un évènement marquant pour la vie de la collectivité à célébrer en tant que partenaire institutionnel incontournable en matière de transition énergétique sur notre territoire.

Point EMPRUNTS

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif :

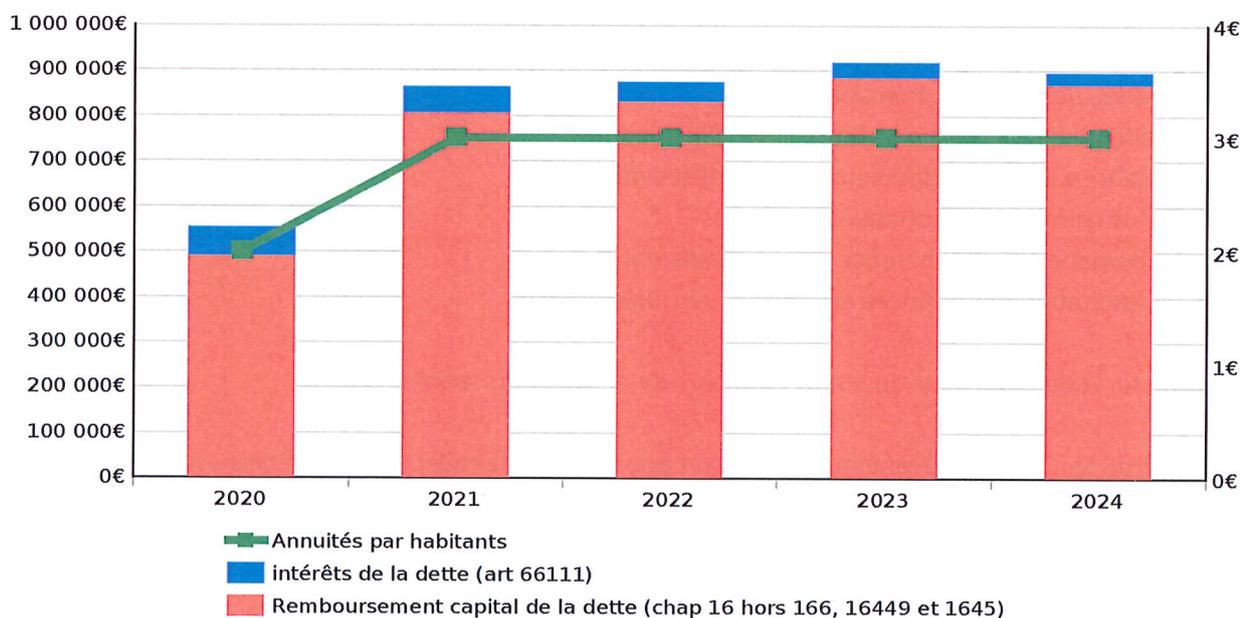


L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

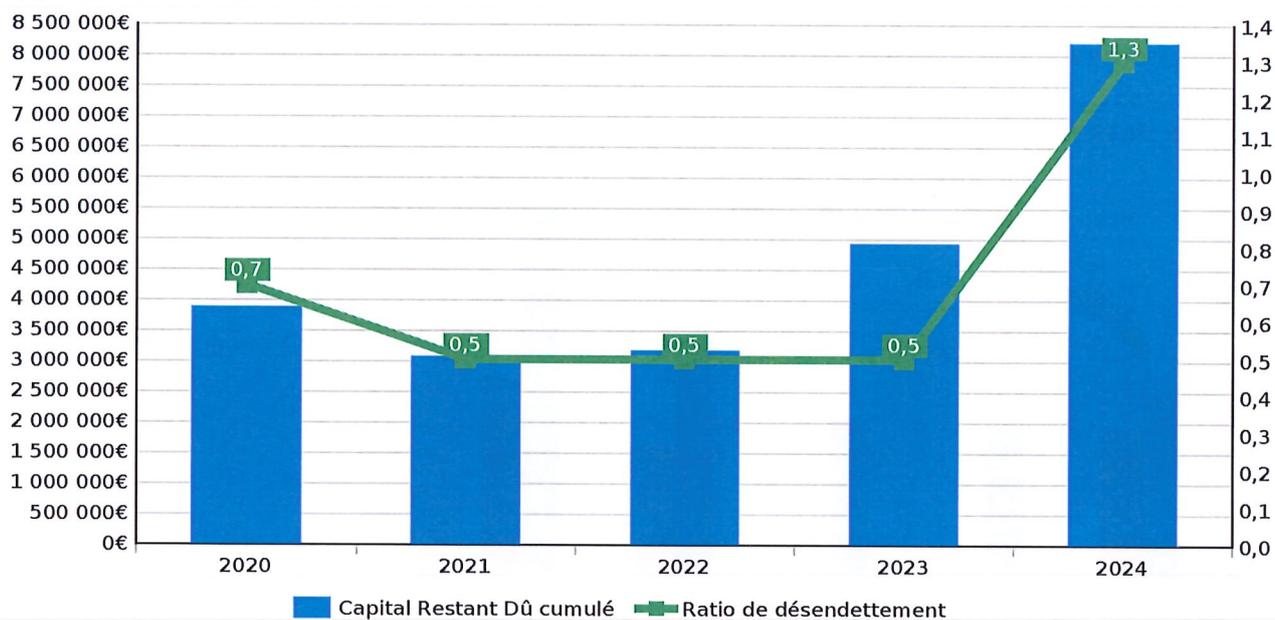


	2020	2021	2022	2023	2024
Annuités	552 919	863 779	874 012	918 945	895 49
Evolution n-1 (en %)	50,05 %	56,22 %	1,18 %	5,14 %	-2,55 %
Capital en euro	489 573	806 131	830 140	882 778	868 15
Intérêts en euro	63 346	57 648	43 872	36 167	27 33

Remboursement



Capacité de désendettement





EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES 2020-2024

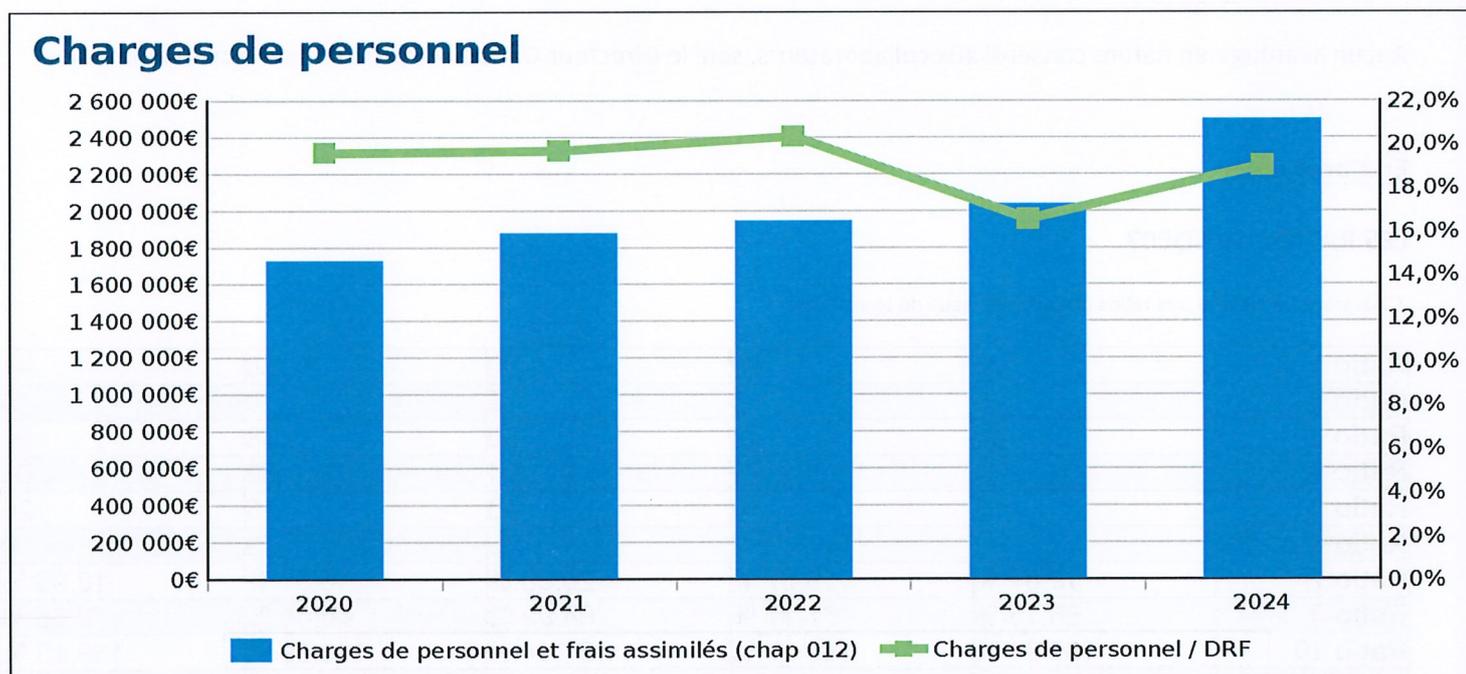
Indicateur d'évolution de la ressource humaine :

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2020	2021	2022	2023	2024
1 728 319	1 876 855	1 942 275	2 034 510	2 500 000

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2020	2021	2022	2023	2024
19,57 %	19,67 %	20,33 %	16,51 %	18,99 %



Bilan arrivées/départs 2023

- 2 départs en catégorie B et 1 départ en catégorie C
 - 1 fin de contrat
 - 1 démission
 - 1 départ en retraite
- 1 congé maternité en catégorie C
- 3 arrivées en catégorie B et 2 en catégorie C
 - 4 titulaires par mutation (dont 2 détachement)
 - 1 contractuel
- 1 remplacement congé maternité



Prospective 2024

- 1 départ à la retraite
 - 1 poste de catégorie B
- Mise en place du Plan Mobilité pour les collaborateurs pouvant en bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Affectation de la Prime « Pouvoir d'Achat » après avis du CST
- 1607H : mise en conformité de la délibération suite saisine préfectorale
- Analyse sur le télétravail et son extension à l'ensemble du personnel et réflexion sur les cycles de travail.
- Politique de revalorisation de salaires à mettre en œuvre
- Travail sur la complémentaire santé et la prévoyance.

Aucun avantage en nature consenti aux collaborateurs, seul le Directeur Général dispose d'un véhicule de fonction.

En Conclusion

LES RATIOS du SDE07

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

Ratio 1	28	30	30	38	41
Ratio 2	0	0	0	0	0
Ratio 3	44	48	50	68	60
Ratio 4	72	79	84	82	84
Ratio 5	12	10	10	15	26
Ratio 6	0	0	0	0	0
Ratio 7	19,57 %	19,67 %	20,33 %	16,51 %	18,99 %
Ratio 9	66,15 %	67,17 %	64,99 %	60,65 %	72,68 %
Ratio 10	162,64 %	165,17 %	167,64 %	120,09 %	139,18 %
Ratio 11	27,56 %	19,98 %	19,88 %	22,64 %	42,45 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement



- **Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) 2023-2024 et autorisation d'engagement**

Quelques données afin d'apprécier la décomposition d'une partie du BP 2024 Investissement :

3 types d'Autorisation de Programme ont été mis en place au SDE07 :

- Programmation de travaux ER pluriannuelle
Déterminée en fonction de la dotation du FACE à venir
- Une AP Subventions aux communes 2024-2026 sous forme de fonds de concours pour : 3 M€
 - Travaux Télécommunications associés 1 200 000€
 - CEE (Certificat Economie Energie) 1 800 000€

Les Crédits de Paiement à ouvrir au BP 2024 correspondent majoritairement aux AP ouvertes lors des années précédentes :

- Compétence « Eclairage Public » : Eclatement du budget en 3 typologies de travaux et programmation de ceux-ci étalée sur la durée du mandat :
 - Schémas Directeurs : 15,5M€/5ans
 - Travaux d'investissement Eclairage public 10M€/5ans
 - Travaux Eclairage public liés aux travaux Electrification Rurale

Les Crédits de Paiement à ouvrir en 2024 sont donc les suivants et correspondent aux engagements en cours :

- Travaux ER 14 000 000€
- Subventions 1 000 000€
- Eclairage Public :

APCP DU SDE07

AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENTS					
PROGRAMME	MONTANT AP	MONTANT MODIFICATION	MONTANT AJUSTEE	CP 2023	PAYE EN 2023	AU 31/12/2023	BP 2024	2025	AU-DELA
ELECTRIFICATION RURALE									
PROG 2018		-3 861 591,40 €	14 016 626,59 €	4 000 000,00 €	138 408,60 €	14 016 626,59 €			
PROG 2019		-7 605 231,00 €	15 933 933,39 €	8 000 000,00 €	394 769,00 €	15 933 933,39 €			
PROG 2020		578 786,08 €	21 382 670,93 €	2 000 000,00 €	2 578 786,08 €	19 936 864,28 €	1 445 806,65 €		
PROGR 2021		593 915,41 €	17 000 000,00 €	4 000 000,00 €	5 512 698,49 €	16 784 751,55 €	3 500 000,00 €	1 201 407,98 €	
PROGR 2022		5 956 331,47 €	18 500 000,00 €		5 956 331,47 €	8 479 628,19 €	2 469 810,00 €	3 823 915,00 €	
PROGR 2023	17 000 000,00	4 324 643,94 €	17 000 000,00 €		4 324 643,94 €	4 324 643,94 €	3 611 104,35 €	4 000 000,00 €	3 366 307,65 €
PROGR 2024	14 000 000,00		14 000 000,00 €				2 973 279,00 €	5 000 000,00 €	4 000 000,00 €
SUBVENTION 2024-2026									
CEE 2024	600 000,00 €		600 000,00 €				600 000,00 €		
ECLAIRAGE PUBLIC									
FT 2017	500 000,00 €	-398 352,04 €	101 647,96 €	85 312,00 €	16 414,00 €	101 647,96 €			
FT 2018	1 100 000,00 €	-394 005,94 €	705 994,06 €	294 406,00 €	76 985,02 €	705 994,06 €			
FT 2019	500 000,00 €	-391 307,26 €	107 692,74 €	92 466,00 €	514,00 €	107 692,74 €			
FT2020			230 572,97 €	275 020,00 €	14 459,00 €	218 200,95 €	12 372,02 €		
FT2021		205 848,44 €	250 000,00 €	250 000,00 €	10 709,00 €	200 653,44 €	5 195,00 €		
FT 2022			488 270,44 €		246 251,26 €	387 568,26 €	100 617,00 €		
FT 2023	500 000,00	-185 943,30 €	314 056,70 €		191 669,70 €	191 669,70 €	122 387,00 €		
FT 2024	400 000,00		400 000,00 €				400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
SD 2023-2027	21 500 000,00		17 000 000,00	6 500 000,00 €	4 050 834,30 €	4 050 834,30 €	4 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
INV 2023	12 000 000,00		7 000 000,00	4 000 000,00 €	3 087 802,01 €	3 087 802,01 €	2 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
AE Maintenance	9 000 000,00		9 000 000,00	1 800 000,00 €	1 595 124,16 €	1 595 124,16 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €

- Compte de gestion 2023

Conformément aux dispositions de l'article 200 du décret du 12 juin 1983, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Privas soumet aux membres du Comité Syndical, le compte de gestion pour l'exercice 2023.

Le tableau suivant fait apparaître le résultat définitif de cet exercice, égal à l'excédent constaté par Monsieur Responsable du Service de Gestion Comptable :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part Affectée à l'investissement CA 2022	Résultat CA 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-158 411,98€		-1 259 480, 88€	-1 417 892,86€
Fonctionnement	2 379 732,14€	2 229 732,14€	4 842 007,86€	4 992 007,86€
TOTAL	2 221 320,16€	2 229 732,14€	3 582 526,98€	3 574 115,00€



- Compte administratif

Monsieur Jean LEYNAUD, Vice-Président, soumet aux membres du Comité Syndical, le compte administratif 2023 du SDE07 :

- a) Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à : 12 442 638,20€
- b) Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à : 21 813 616,40€

L'excédent de fonctionnement s'élève à : 4 992 007,86€

- b) Les recettes réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à : 29 161 711,43€

Les dépenses réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à : 23 373 260,21€

Le déficit d'investissement s'élève à : -1 417 892,86€

- c) L'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures s'élève à : **150 000€**
- d) Le déficit d'investissement reporté des années antérieures s'élève à : **158 411,98€**

- e) Les restes à réaliser en dépenses d'investissement 2023 à reporter en 2024 s'élèvent à **3 829 230,88€**

Les restes à réaliser en recettes d'investissement 2023 à reporter en 2024 s'élèvent à : **5 123 796,65€**

- e) Les résultats de clôture de l'exercice 2023 se soldent ainsi qu'il suit :

En fonctionnement par un excédent de : 4 992 007,86€
En investissement par un déficit (hors RAR) de : 1 417 892,86€

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part Affectée à l'investissement CA 2022	Résultat CA 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-158 411,98€		-1 259 480, 88€	-1 417 892,86€
Fonctionnement	2 379 732,14€	2 229 732,14€	4 842 007,86€	4 992 007,86€
TOTAL	2 221 320,16€	2 229 732,14€	3 582 526,98€	3 574 115,00€



- Affectation des résultats

AFFECTATION RESULTATS 2023

Article-Libellé	N°	Restes à réaliser 2023		Résultats de clôture 2023	Résultat cumulé
		Recettes	Dépenses		
Section d'investissement	1	5 123 796,65€	3 829 230,88€		4 492 007,86€
Solde d'Exécution Inv reporté	1			- 1 417 892,86€	
Frais d'Etudes	2031				Affectation au 1068
Frais de recherche	2051				
Autres communes CEE	204				
Travaux	21				
Travaux EP	23				Excédent reporté en Fonctionnement
Part Inv Communes	13				
MOT	4548	5 123 796,65€	3 829 230,88€		
Section de fonctionnement					500 000,00€

3- ECLAIRAGE PUBLIC

- Approbation mise en place de SCHEMAS DIRECTEURS D'ECLAIRAGE PUBLIC sur une commune d'Ardèche

Vu l'adoption du principe du transfert de compétence de l'Eclairage Public en date du 06 mars 2017 en séance du Conseil Syndical et modifié en date du 13 décembre 2021 en séance du Conseil Syndical ;

Vu la possibilité de souscrire un Schéma directeur d'éclairage public inscrite dans le règlement de transfert de compétence modifié le 13 décembre 2021 en séance du Conseil Syndical.

Ce schéma directeur ayant pour but principal de réduire les consommations d'énergies mais aussi d'améliorer la sécurité des installations et la réduction de la pollution lumineuse.



En conséquence, la commune de BROSSAINC, a décidé d'adhérer à ce dispositif. Pour rappel, les participations communales ont désormais un étalement sur 5 ans et il y a des frais de maîtrise d'ouvrage de 2,5% sur le montant HT des travaux suite aux modifications des conditions techniques, financières et administratives du transfert de la compétence éclairage public adoptées au comité syndical du 13 décembre 2021

*Ci-dessous exposé le plan de financement de cette collectivité, soumis à votre vote :

BROSSAINC (Remplacement de 75 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	79 500,00 €					
Participation SDE07	39 750,00 €					
Participation communale	39 750,00 €					
FMO	1 987,50 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	7 950 €	7 950 €	7 950 €	7 950 €	7 950 €	

3- MDE

- Adhésion nouvelles communes au marché Audit Energie

Vu la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts du SDE 07 et la création d'une compétence facultative ;

Vu l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé » ;

Vu la délibération du comité syndical du 13 décembre 2021 portant sur la création d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'audit énergétique ;

Vu la délibération des structures suivantes demandant leur intégration dans le groupement.



Liste des membres ayant délibéré : 30

N_COMMUNE	MEMBRE	Date délibération
7005	ALBA LA ROMAINE	14/12/2023
7023	BALAZUC	19/12/2023
7030	BEAUVENE	07/12/2023
7032	BERZEME	18/12/2023
7048	CHALENCON	20/12/2023
7073	LE CRESTET	11/12/2023
7083	DUNIERE SUR EYRIEUX	18/12/2023
7086	ETABLES	24/11/2023
7087	FABRAS	29/11/2023
7099	GRAS	12/12/2023
7100	GRAVIERES	30/11/2023
7117	LABLACHERE	12/12/2023
7133	LARNAS	05/12/2023
7140	LEMPES	07/12/2023
7156	MEYRAS	11/12/2023
7167	LES OLLIERES SUR EYRIEUX	21/11/2023
7190	ROCHECOLOMBE	15/12/2023
7228	ST DESIRAT	11/12/2023
7242	ST GINEYS EN COIRON	14/11/2023
7248	ST JEAN ROURE	12/12/2023
7250	ST JEURE D'AY	18/12/2023
7253	ST JULIEN DU GUA	05/12/2023
7258	ST JULIEN VOCANCE	15/12/2023
7262	ST LAURENT LES BAINS LAVAL D AURELLE	29/11/2023
7291	ST REMEZE	29/11/2023
7310	SAVAS	04/12/2023
7329	VALGORGE	25/10/2022
7331	VALS LES BAINS	21/12/2023
7345	VION	22/11/2023
7348	VOGUE	19/12/2023



4. Divers

- Présentation des travaux et investissements d'ENEDIS, par M. Patrick LYONNET, directeur d'ENEDIS

Prise de parole de M. LYONNET qui a mis en avant l'impact des coupures d'électricité, les qualifiant de particulièrement préjudiciables. Il a souligné que la diminution de ces interruptions est dans l'intérêt des parties impliquées.

M. LYONNET a répondu à une question sur l'élagage en expliquant que le principal problème est le manque d'eau, ce qui entraîne une pousse excessive des branches. Il a souligné que les arbres déracinés peuvent causer des problèmes : Beaucoup d'arbres poussent sous les lignes, il faudrait envisager de les déraciner et de replanter.

S'agissant des investissements d'Enedis sur le réseau, ils portent principalement sur la modernisation du réseau. Ces investissements incluent des plans spécifiques pour lutter contre les aléas climatiques, ainsi que des programmes de rénovation du réseau. M. LYONNET a rappelé l'engagement d'Enedis de maintenir un niveau minimum, avec des investissements supérieurs de l'ordre de 5,2 millions d'euros par an (PPI).

L'objectif d'Enedis est d'atteindre le critère national : ce qui le cas en 2023 à 99,97%. Il n'hésite pas, par ailleurs à mettre en avant l'exemplarité de l'Ardèche, en matière de fils nus.

En ce qui concerne l'utilisation de supports communs avec ADN, des solutions sont à l'étude, notamment l'utilisation de supports en bois ou composite. Une procédure avec ADN est prévue pour début février 2024.

Signature du Président

Patrick COUDENE

Signature du secrétaire de séance

Jean LEYNAUD